Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DEL 10:064-216401406-20200930-06\_29\_09\_2020-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

## **DELIBERATION N° 6**

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2020

Membres présents: F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.DARRIGUES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, A.DARTIGUES, S.PUYO, K.PERY, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, F.BILLARD, J.RANCE

## Membres absents excusés ayant donné procuration :

- E. SERRES (pouvoir à MJ ROQUES)
- G. GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ)
- S. MOREIRA (pouvoir à C. DUFOUR)
- P. ACEDO (pouvoir à F. GONZALEZ)
- H. ETCHENIQUE (pouvoir à D. LAVIGNE)
- M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : S. PUYO

Madame Sandrine DARRIGUES, Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de mise en place d'horloges astronomiques.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Madame Sandrine DARRIGUES précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale/rénovation EP (Département) 2020 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

Département Pyrénées Atlantiques Commune de Boucau

Nombre de membres en exercice: 29 Présents: 23 Votants: 29

Pour: 29 Contre:/

Abstentions: /

# Objet:

Electrification rurale

- Programme
- « Rénovation EP (Département) 2020
- Approbation du projet et du financement de la part de communale
- Affaire n° 16REP024-

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne et de la publication

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID: 064-216401406-20200930-06\_29\_09\_2020-DE

. Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. Approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C		29 752,76 €

- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 2 975,28 €

- frais de gestion du SDEPA 1 239,70 €

TOTAL 33 967,74 €

. Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

_	Participation Département	5 454,67€
_	F.C.T.V.A	5 368,71 €
_	participation de la Commune/ travaux à financer sur emprunt	21 904,66 €
_	participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	1 239,70 €
	TOTAL	33 967,74 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 30 septembre 2020 Le Maire,

Francis GONZALEZ

